

**DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE MANTHA
(LOT 5 854 886 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution N° 2024-304 concernant la propriété située sur la rue Mantha (lot 5 854 886 – quartier d'Évain), en vertu du règlement N° 2023-1252 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 8 avril 2024, a adopté le premier projet de résolution N° 2024-304 concernant la propriété située sur la rue Mantha, en vertu du règlement N° 2023-1252 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
2. Que l'objet du projet de résolution consiste à autoriser, dans la zone « 2003 », la construction d'un bâtiment de type entrepôt afin d'effectuer de la production et de la vente de bois de chauffage, et ce, sous certaines conditions.
3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **lundi 13 mai 2024, à compter de 19 h 50**, à la salle communautaire d'Arntfield, au 15, avenue Fugère (quartier d'Arntfield), à Rouyn-Noranda. Au cours de cette assemblée publique, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et le conseil municipal entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de résolution peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9^e jour d'avril 2024
et publié le 17 avril 2024



Angèle Tousignant, greffière